

DIRECTION M.A.
Bureau 22-11
Section 5
TF 3896
N° 221.1.1.1.4
MF/SS.

Bruxelles, le 19 mars 1965.

NOTE aux ateliers de traction
Copie Imprimerie Centrale M.A., 21-32, section 3
M.A.21-12 section 5 - M. Van Kerkhove.
E.S. 71-12 section 13
IPES des Groupes.

LIVRET DU SERVICE DES LOCOMOTIVES ET DES MACHINISTES.

A partir de l'édition du 30.5.65, les livrets "réseau" et "Groupe" seront supprimés et remplacés par des livrets "atelier". Chaque service chargé de l'élaboration du roulement établira, pour lui-même et pour chacun des organes subordonnés pour lesquels il gère le roulement, un livret distinct pour la traction Diesel + vapeur et électrique (la distribution étant généralement différente).

L'impression des clichés se fera sur les machines "offset" des Groupe ES à l'exception du groupe de Bruxelles qui ne possède pas d'installation de ce genre et pour lequel le tirage continuera à se faire à l'Imprimerie Centrale sans l'intervention de notre bureau.

Les livrets doivent parvenir aux services intéressés 15 jours avant la mise en vigueur.

Les ateliers s'entendront avec le Groupe ES ou le bureau 21-32 pour fixer la date limite d'envoi de leurs clichés et détermineront le nombre approximatif de clichés ainsi que le nombre d'exemplaires nécessaires (recto-verso et recto seul).

Ils en assureront eux-mêmes la distribution suivant une liste à approuver au plus tôt par l'inspecteur chargé de l'élaboration du roulement et à reprendre pour tous les suppléments ultérieurs.

Il va de soi que la distribution doit être limitée au strict minimum, ne doivent recevoir un livret que les services réellement intéressés en éliminant par exemple les gares qui ne sont intéressées que par deux ou 3 trains dans l'ensemble du livret.

En aucun cas, le nombre d'exemplaires ne peut être inférieur à 2

Sont à prévoir d'office et exclusivement les services de direction et organismes suivants :

- M.A. 22-11 Section 5 (2 ex.)
- D.E. 12-11 " 6
- D.E. 12-12 " 6
- D.E. 13-11 " 6
- D.E. 13-12 " 6
- Dispatching Central - section 6
- Répartiteur M.A. Diesel 22-32 section 3
- ou répartiteur T.E. intéressé
- Groupes et dispatching intéressés
- CGSP Place Fontainas Bruxelles
- Syndicat Chrétien - rue Joseph II - Bruxelles
- Secretariat de la C.P.R. du Groupe.

Aucune réserve ne sera constituée, les ateliers pouvant éventuellement tirer ultérieurement quelques exemplaires à l'OCE.

+ + +

Rien n'est changé en ce qui concerne le livret des aspirants-conducteurs.

L'INGENIEUR PPAL,
Guéret.